



LE COVID-19 ET LES CONGÉS PAYÉS EN CCAZ

L'ENTOURLOUPE

SNP FORCE OUVRIÈRE

Section Côte d'Azur
Immeuble Arenice - 3^e étage
455 Promenade des Anglais
06200 Nice
04 93 21 22 24
fo.caisse-epargne@orange.fr
www.snpfocaisseepargne.org

Force Ouvrière a refusé de signer un texte qui ne fixe pas de vraies contreparties à l'abandon d'une semaine de congés payés. Mettre à l'abri les salariés de l'épidémie du Coronavirus est une obligation qui pèse sur notre employeur. De ce point de vue, elle ne peut pas s'assimiler à une forme de compensation au fait de priver les salariés d'une semaine de vrais congés.

Dans un contexte de gestion dégradée telle que l'épidémie du virus SARS-Cov-2 en cours, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur doit s'efforcer de maintenir ses activités, tout en respectant ses obligations en tant qu'employeur en matière de santé et de sécurité (article L. 4121-1 du Code du Travail). Elle doit entre autres tenir compte d'un absentéisme plus important que d'ordinaire et donc surveiller les charges de travail compte tenu des équipes réduites et sachant qu'elle se sait un « *opérateur d'importance vitale* » pour le Pays. Encore faudrait-il qu'elle dispose d'un authentique « *PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ* » (PCA) adapté à une pandémie ! **Où est-il ? Pourquoi son application au titre de la pandémie Covid-19 n'a-t-il pas encore fait l'objet d'une information et d'une consultation du Comité Social et Économique (CSE) ?**

Depuis le début de cette crise, notre Directoire n'applique scrupuleusement que chacune des directives de BPCE en la matière sachant qu'à l'instar de la *Fédération Bancaire Française* (FBF), BPCE a adopté elle-même dès le début un comportement **servile** vis-à-vis des autorités gouvernementales et sanitaires. Loin de nous l'idée qu'il faille transgresser les recommandations de ces dernières. Cependant, **rien ne nous interdisait de nous montrer plus zélés afin de protéger davantage et bien plus rapidement nos salariés et nos clients de ce fichu virus. Comme le demandait FO le 6 mars dernier, il aurait fallu par exemple réduire très sensiblement les flux physiques des clients en agence dès le mardi 10 mars en filtrant de manière drastique les entrées des clients. Les rendez-vous physiques à honorer étant seulement ceux qui se seraient avérés réellement inévitables, ces derniers auraient été **organisés dans des conditions de sécurité sanitaire optimales** (gels hydro-alcooliques, gants, masques ou plexiglas aux dimensions appropriées, distance d'au moins un mètre cinquante vis-à-vis des clients, etc.). Cette position de FO était parfaitement compatible avec la demande de l'État bien qu'évidemment plus exigeante afin de ne pas exposer inutilement les salariés et les clients... Avec comme préoccupation première la sauvegarde de la santé des salariés, **FO a été par exemple la première et la seule organisation syndicale à demander dès le 21 mars la fermeture des agences le samedi matin**, mais aussi la généralisation du télétravail et la rotation des effectifs.**

En revanche, nous ne partageons pas l'idée qu'il faudrait maintenant absolument priver les salariés d'une semaine de congés payés alors que la Caisse d'Épargne Côte d'Azur dispose d'une force de frappe financière (cf. 1,6 milliard d'€ de fonds propres) qui lui permet de s'en abstenir. En effet, **la période de confinement ne peut en aucun cas être assimilée à une période de congé**. Nous rappelons en outre que ce que l'on nomme « les congés payés » n'a jamais été accordé de bonne grâce par les employeurs, mais conquis à l'issue de grandes grèves au cours du siècle dernier et à partir de revendications pour l'amélioration de conditions de travail des salariés... **Être en congés payés, c'est avoir la liberté de faire ce que l'on veut, d'aller où on veut, rencontrer qui on veut**. Bref, pour notre organisation syndicale, les congés payés sont sacrés !

S'il s'agit de nous trouver le plus grand nombre possible sur le pont au sortir de la période de confinement afin de satisfaire les besoins de tous nos clients, nous en sommes d'accord. Cependant, **nous exigeons de vraies contreparties au fait de priver les salariés d'une semaine de congés payés**; raison pour laquelle nous souhaitons a minima :

- ☛ laisser la possibilité aux salariés de mettre cette fameuse semaine de congés dans leurs comptes épargne temps afin de **pouvoir la poser ultérieurement**, y compris l'année prochaine, par exemple, ou de **se la faire payer** (monétisée).
- ☛ discuter des conditions d'octroi de **la prime Covid-19 de 2000 € afin de récompenser les salariés ayant travaillé pendant l'épidémie**, au point de mettre leurs vies et celles de leurs proches en danger, et sachant qu'un nouveau critère de modulation du montant de la prime pourrait également être retenu pour tenir compte des conditions de travail liées à l'épidémie.

**Contrairement à d'autres,
FO ne lâchera jamais la proie pour l'ombre !**

*Bruno Aguirre, Béatrice Chanson,
Jean-Luc Josse et Séverine Picard*
Délégués syndicaux FO